

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020**

**Présents** : Jean-Jacques Chabert, Aurélien Delage, Florian Maltat, Guillaume Rebinguet-Sudre, Anaël et Aurélie Vignet.

**Membres honoraires** : Bernard et Nicole Delage.

**Invitée** : Véronique Moysan.



### **Ordre du jour :**

- L'organisation du stage
- Point sur l'installation des tuyaux
- Communication : plusieurs associations nous demandent de relayer des informations à notre carnet d'adresses
- Calage date du CA pour révision des statuts et du règlement intérieur
- Questions diverses

### **Point sur l'installation des tuyaux**

Ce point est abordé dès l'ouverture de la réunion, car Jean-Jacques vient de faire un point avec Quentin dans l'église concernant les derniers versements des jeux pour l'orgue.

Voici le retour de leurs échanges :

Paiement des deux derniers jeux en cours – Rappel : pour le jeu de flûte 2', 9 000 € TTC et pour le jeu de Tierce 7 800 € TTC – soit un montant total à régler de 16 800 € TTC.

Les factures seront envoyées et le règlement se fera en suivant.

### **Organisation du stage du 11 au 15 novembre**

On compte 18 stagiaires inscrits et une auditrice.

#### ***Droit d'inscription***

Deux stagiaires n'ont pas réglé le droit d'inscription de 50 euros et vont être contactés par e-mail pour leur demander de s'en acquitter.

#### ***Question des hébergements***

Quatre stagiaires ont fait explicitement une demande d'hébergement :

Iva Brun-Irion, Baptiste Guittet, Philippe Humeau et Christophe Mourault.

Julien Bailly devait initialement être hébergé chez Aurélien mais cela n'est plus possible ; il faut donc envisager une cinquième solution d'hébergement.

Différentes possibilités d'hébergement sont déjà connues :

- M. et Mme Lacœuille à Nitrat mais problème de déplacement si pas de voiture ;
- Françoise Giroux-Mallot qui pourrait héberger Christophe Mourault (pas de problème de voiture puisque sur Saint-Amant)
- La Porterie qui peut héberger un seul stagiaire dans le respect des règles sanitaires en vigueur (François Guyot) ;
- M et Mme GAURON/BLOT au Maine de Boixe qui pourraient héberger Philippe Humeau ;
- Guillaume qui hébergera Baptiste Guittet et Véronique Moysan ;
- Aurélien qui hébergerait Benjamin Steens et son épouse ;

Demander à Iva quelle solution d'hébergement elle a retenu.

Reste en suspens le cas de Julien Bailly.

### ***Respect des règles sanitaires liées à la pandémie de Covid-19***

Dans ce contexte, les bâtiments de l'Abbaye peuvent accueillir un maximum de 38 personnes, ce qui permet d'accueillir sans problème les 18 stagiaires et l'auditrice en son sein, de même que les trois professeurs.

La distanciation devra être rigoureusement respectée de même que le port du masque. Des flacons de solution hydro-alcoolique seront à disposition. Les règles sanitaires seront rappelées en début de stage. Ce sera à chacun de faire preuve de civisme et de discipline tout au long du stage pour respecter ces règles.

### ***Salles dédiées aux professeurs pour les cours***

- le cellier pour les cours de clavicorde avec Benjamin Steens
- l'auditorium pour le cours de Traverso avec Aurélien Delage (un seul élève)
- le réfectoire pour les cours de violon et alto de Guillaume Rebinguet-Sudre (petit clavecin italien)
- la salle d'exposition temporaire pour les cours de clavecin d'Aurélien Delage (clavecin Thibault)
- l'église abbatiale pour les cours d'orgue de Benjamin Steens.

### ***Salles de travail réservées aux élèves***

- la salle Abbé Guillaume : y placer un clavecin (le grand italien),
- l'auditorium pour le travail du clavicorde en dehors du cours de Traverso d'Aurélien,
- la Porterie en utilisant la salle du bas qui est peu chauffée et SANS utiliser les toilettes et la douche qui sont réservées exclusivement au stagiaire hébergé (pour répétition violon / clavecin ? épinette ?),
- le casino sous réserve de l'accord de la mairie car il faut s'assurer que d'autres manifestations n'y sont pas prévues durant la période du stage ; le casino comprend au moins deux salles, la grande et la partie buvette (pour les répétitions de violon),
- la sacristie (pour les répétitions de violon),
- l'église abbatiale pour l'orgue,
- le cellier en dehors des cours, avec possibilité d'y placer deux clavicordes.

### ***Organisation pratique***

- Soit trois clavicordes à disposition : un dans l'auditorium et deux dans le cellier
- Demander la possibilité d'utiliser la salle du conseil municipal qui ne pourra être utilisée qu'aux heures d'ouverture de la mairie le jeudi et le vendredi.
- Il faudra identifier précisément où seront disposés les claviers.
- Les stagiaires qui auront la possibilité de travailler en dehors des cours dans leur lieu d'hébergement devront laisser la priorité aux autres stagiaires pour la réservation des salles de travail.
- Chaque stagiaire souhaitant disposer d'une salle de travail devra s'inscrire au préalable dès le début du stage, en fonction des créneaux horaires disponibles.
- Le planning des cours et des réservations nominatives sera affiché à l'entrée de chaque salle.

### ***Concert des professeurs / Conférences***

Le concert est prévu à 18h le mercredi 11 novembre.

Il faudra s'adapter en fonction des mesures susceptibles d'être prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et notamment l'interdiction des rassemblements.

Bernard Delage enverra un message aux adhérents de l'association DRC pour les informer préalablement de la possibilité d'annulation de dernière minute des concert et conférences prévus dans le cadre du stage.

Il est nécessaire de prévoir pour chacune des manifestations de groupe (concert, conférences) une fiche individuelle d'informations à renseigner obligatoirement par chaque participant. Cette fiche permettra de collecter les coordonnées nécessaires à tracer d'éventuels cas contacts en cas de contamination d'un des participants (nom, prénom, adresse postale ou e-mail, numéro de téléphone).

Toute personne qui refuserait de renseigner la fiche se verrait interdire l'accès au concert ou à la conférence, dans le but de protéger l'ensemble des participants qui accepteraient de respecter cette règle. L'association s'engage à ne garder les fiches individuelles que 14 jours, durée correspondant à la période au cours de laquelle peut se révéler une contamination nécessitant de repérer très rapidement les cas contacts dont les coordonnées seraient alors transmises à l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine et à elle seule.

Il est décidé d'attendre une semaine avant le début du stage pour décider de l'endroit où se dérouleront le concert et les conférences (cellier ou église), et d'envisager la meilleure disposition de salle permettant à un maximum d'auditeurs de profiter de l'évènement.

Dans le cas où les conférences pourront avoir lieu, il est nécessaire de demander aux conférenciers de quel matériel ils auront besoin. Il faudra leur demander de venir avec leur ordinateur personnel (qui peut être un PC ou Mac), et si possible avec leur pointeur. Par sécurité, il faudra que chacun des conférenciers prévoit une copie PDF de sa présentation Power Point.

### ***Repas***

\*\*\*

Un réfrigérateur sera à disposition. Une affichette rappelant les consignes de désinfection des mains avant utilisation sera placardée sur le réfrigérateur. Lors des repas, chaque stagiaire devra veiller au respect strict des règles de distanciation.

Une information sur les commerces et leurs heures d'ouverture sera donnée dans le kit d'accueil remis à chaque stagiaire en début de stage.

\*\*\*

Repas du samedi soir à l'auberge de l'Abbaye : 19 participants + 3 professeurs + les membres de l'association

Le repas du dimanche étant annulé, l'association propose d'offrir l'apéritif du samedi soir.

Guillaume s'occupe de la réservation du restaurant et se renseigne pour l'organisation de l'apéritif.

\*\*\*

Annulation du repas prévu par l'association DRC le dimanche midi, et du goûter en raison de l'impossibilité de respecter les règles imposées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Chaque stagiaire devra prévoir son pique-nique. Un lieu spacieux (cellier) sera mis à disposition pour que personne ne se retrouve dehors.

Organisation possible par petits groupes dans le cellier, en envisageant avec trois groupes distincts et le respect des règles de distanciation

Possibilité de faire des courses à l'Intermarché de la commune le dimanche matin. Pour l'organisation des transports permettant un éventuel covoiturage, il faudra insister sur le port obligatoire des masques.

Pour faciliter le repérage des commerces et le déplacement dans la commune des stagiaires, il faut prévoir un plan de la commune et préparer des informations concernant la commune, avec les heures d'ouvertures des commerces.

Véronique se propose de préparer la fiche d'information.

### **Arrivée des stagiaires**

- accueil sous la galerie du cloître - prévoir des membres de l'association pour accueillir les stagiaires car l'accueil de l'Abbaye sera fermé.
- prévoir un kit d'accueil des stagiaires - Véronique doit préciser qui est nouveau dans le stage par rapport à l'année dernière.
- ce kit devra comprendre :

\* plan du village avec informations concernant les commerces, et les informations utiles

\* plan général de l'abbaye avec le nom des salles et le lieu des cours

\* planning des interventions (cours / concert / conférences)

\* plaquette de l'abbaye pour les nouveaux stagiaires

\* liste des stagiaires avec leurs coordonnées (à faire par Véronique)

- prévoir des badges pour les professeurs, les stagiaires et les membres de l'association,
- accueil des stagiaires à partir de 10 h le mercredi 11 novembre,
- le matin à 10 h, il faut que ce soit un membre de l'association qui fasse l'accueil des stagiaires jusqu'à 13 h,
- Visite de l'abbaye à 13 h pour tous les stagiaires afin de repérer les lieux
  
- chaque professeur doit détailler son emploi du temps et cet emploi du temps devra être affiché par salle
- savoir qui ouvre et qui ferme l'Abbaye, l'église ...
- prévoir une fiche d'inscription pour l'occupation des salles par les stagiaires en dehors des cours

### **Communication par rapport aux autres associations**

Plusieurs associations ou personnes ont sollicité l'association afin de pouvoir bénéficier du carnet d'adresses de l'association et /ou de transmettre leurs manifestations via le carnet d'adresse de DRC.

Il est proposé ce soir de se prononcer ce soir sur la démarche et la réponse officielle de l'association face à ces sollicitations.

Plusieurs points délicats sont soulignés :

- problématique par rapport à la CNIL et au RGPD, l'association s'est engagée à ne pas diffuser les coordonnées de ces adhérents.
- Il est évoqué la possibilité de solliciter les adhérents par mail et de demander leurs autorisations avant diffusion d'éventuelle information. Bernard Delage, s'occupe actuellement de nos listes de diffusion par mail bénévolement. Il souligne qu'il ne sera pas en mesure techniquement et humainement de gérer plusieurs fichiers de diffusion.
- Il est donc mis en avant dans les discussions, les difficultés d'interroger préalablement chaque destinataire par e-mail pour obtenir ou non son accord de recevoir une information n'émanant pas de l'association DRC,
- L'impossibilité humaine par manque de disponibilité pour gérer ensuite les réponses (acceptation, refus ou non réponse) de la part des destinataires ;
- Et la possibilité de débordements publicitaires sans aucun lien avec la musique ... etc.

Après discussions, il est convenu :

- De Prévoir que 3 structures communiquent (Parole d'orgue ou les secrets de Pranzac, Dom Rémi Carré de Saint Amant, Les amis de la musique) par l'intermédiaire de leur Président avec possibilité de proposer un agenda partagé entre les trois associations (proposition de J.-J. Chabert) afin d'éviter des redondances de concerts aux mêmes dates notamment.
- L'envoi des informations concernant les dates de concert aux dirigeants des associations pour que l'information circule entre les associations et éviter les dates en doublon.
- L'indication de la personne contact de chaque association permettant de relayer l'information et de prévoir une coordination positive entre les associations est la solution retenue pour communiquer l'information entre associations.

**L'ensemble des membres du CA s'accorde sur le fait :**

- **de ne pas diffuser le carnet d'adresse,**
- **de ne pas communiquer par mail les animations d'autres structures,**
- **de la possibilité de diffuser les informations d'autres associations par voie de tracts, affiches lors de nos concerts.**

## **Date du prochain CA pour révision des statuts et du règlement intérieur**

---

**Date du prochain CA le 28 novembre 10 h**

Ordre du jour essentiellement consacré aux modifications de statut et de règlement intérieur

## **Questions diverses**

---

→ Pour l'assemblée générale, la date retenue est le **dimanche 14 février 2021** qui est également la date de présence de la compagnie de théâtre dans le cellier. Aurélien et Guillaume vont reprendre contact avec Mme Françoise Blot pour l'organisation de cet évènement.

→ **Dates retenues pour le prochain Festival 2021**

Nécessité de voir avec le curé de la paroisse pour les dates retenues

Dates retenues :

- \* samedi 31 juillet (Inauguration de l'orgue) et dimanche 1<sup>er</sup> août après-midi

- \* mercredi 4 août

- \* samedi 7 et dimanche 8 août

Pas de location du cloître pendant les jours de concert

Attention aux évènements (mariage, messe, ...) susceptibles d'interférer sur les répétitions des musiciens - messe chaque dimanche matin à prendre en compte notamment.

Marché des producteurs le mercredi 4 août à Saint-Amant : cette option est envisagée, cette date sera proposée par l'abbaye pour l'organisation du marché. Mais il est rappelé que c'est la Chambre d'agriculture qui prend la décision finale pour le choix de la date.

Il est également convenu que pour toutes sollicitations d'artistes, celles-ci seront dorénavant transmises systématiquement à Guillaume et Aurélien pour réponse sur l'intérêt artistique de la demande, quelle que soit l'adresse sur laquelle la demande est envoyée (Bernard Delage, association DRC, ...).

**Fin de la Réunion.**

Véronique Moysan, secrétaire de séance